



Date de dépôt : 9 octobre 2026

Rapport

de la commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier la proposition de motion de Louise Trottet, Angèle-Marie Habiyakare, Clarisse Di Rosa, Céline Bartolomucci, Sylvain Thévoz, Christian Steiner, Esther Um, Léna Strasser, Grégoire Carasso, Antoine Mayerat, Jean-Pierre Tombola, Jean-Charles Rielle, Isabel Jan-Hess, Yves de Matteis, Oriana Brücker, Matthieu Jotterand, Amanda Ojalvo da Silva pour une aide humanitaire urgente de 200 000 francs en faveur du système de santé cubain

Rapport de Nicole Valiquer Grecuccio (page 4)

Proposition de motion (3247-A)

pour une aide humanitaire urgente de 200 000 francs en faveur du système de santé cubain

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la loi genevoise sur le financement de la solidarité internationale prévoit notamment le soutien à des projets d'aide humanitaire, d'accès à la santé, de coopération au développement et de protection des populations vulnérables^{1,2} ;
- que Genève accueille de nombreuses organisations actives dans les domaines de la santé mondiale, de l'action humanitaire et de la coopération internationale³ ;
- que la République de Cuba a développé durant plusieurs décennies un système de santé universel reconnu pour son accessibilité, son orientation préventive, la qualité de sa formation médicale et sa contribution aux interventions sanitaires internationales ;
- que le système de santé cubain connaît aujourd'hui une dégradation préoccupante liée à la grave crise économique qui affecte le pays ;
- que les pénuries de médicaments, de matériel médical, de réactifs de laboratoire, d'équipements hospitaliers et de consommables médicaux compromettent progressivement les capacités de prise en charge des patientes et patients ;
- que les conséquences de cette situation touchent tout particulièrement les personnes âgées, les enfants, les femmes enceintes ainsi que les personnes souffrant de maladies chroniques ou nécessitant des traitements spécialisés ;
- que les catastrophes naturelles récentes, les difficultés d'approvisionnement énergétique et les contraintes économiques

¹ <https://www.ge.ch/document/loi-financement-solidarite-internationale-lfsi>

² <https://www.ge.ch/document/reglement-application-loi-financement-solidarite-internationale-rfsi>

³ <https://www.ge.ch/dossier/soutenir-geneve-internationale-solidaire>

auxquelles fait face Cuba accentuent encore la pression exercée sur les institutions sanitaires du pays⁴ ;

- que mediCuba-Suisse, organisation suisse créée en 1992 par des médecins suisses, soutient depuis plus de trente ans des projets de santé publique à Cuba⁵ ;
- que mediCuba-Suisse a consacré plusieurs millions de francs à des projets sanitaires à Cuba et a soutenu plus de 40 projets et campagnes destinés à préserver l'accès aux soins de la population ;
- que mediCuba-Suisse collabore avec les institutions publiques de santé cubaines afin de soutenir des projets relatifs notamment aux médicaments, à l'oncologie, aux maladies chroniques, à la chirurgie reconstructive et à l'amélioration des infrastructures de santé ;
- que cette organisation dispose d'un secrétariat en Suisse romande, à Genève, et qu'elle est membre du réseau Medicus Mundi Suisse,

invite le Conseil d'Etat

- à accorder une contribution humanitaire exceptionnelle de 200 000 francs à mediCuba-Suisse afin de renforcer ses projets destinés à garantir une offre de soins chirurgicaux de qualité à Cuba, notamment par le développement de la chirurgie mini-invasive, l'acquisition de matériel médical et la formation des spécialistes ;
- à imputer cette contribution sur les crédits destinés à la solidarité internationale ou, à défaut, à présenter au Grand Conseil le dispositif financier approprié permettant son versement ;
- à demander à mediCuba-Suisse un rapport succinct sur l'utilisation des fonds, les bénéficiaires et les résultats obtenus ;
- à informer le Grand Conseil de la mise en œuvre de cette contribution et des projets soutenus dans un délai d'une année.

⁴ <https://medicuba.ch/fr/>

⁵ <https://www.cuba-si.ch/fr/medicuba-25-ans-de-cooperation-horizontale/>

Rapport de Nicole Valiquer Grecuccio

La commission des affaires communales, régionales et internationales (CACRI) s'est réunie les 8, 22 et 29 septembre 2026, sous la présidence de M. Alexis Barbey, pour étudier cette proposition de motion, renvoyée sans débat à la CACRI par le Grand Conseil en date du 3 septembre 2026. Que M. Christophe Vuilleumier, qui a assuré la rédaction des procès-verbaux du 8 et du 29 septembre 2026, et M^{me} Coralie Tschanz, celui du 22 septembre 2026, soient remerciés pour leur précieuse collaboration. M^{me} Tina Rodriguez, secrétaire scientifique de commissions (SGGC), a assisté à ces séances; qu'elle soit également remerciée pour son soutien attentif au suivi des travaux de la commission.

Présentation de la proposition de motion 3247 par M^{me} Louise Trottet, députée et première signataire, et M. Christian Steiner, député et signataire

Lors de son audition du 8 septembre 2026, M^{me} Trottet rappelle l'embargo sur Cuba exercé par les USA, en plus des sanctions qui visent les pétroliers qui approvisionnent l'île, avec des conséquences très importantes, notamment sur le fuel, l'eau potable et le système de santé. Elle précise avoir rédigé la présente proposition de motion avec l'organisation d'entraide mediCuba-Suisse. Si les médecins cubains sont spécialistes du système D, la situation est devenue telle qu'une aide est aujourd'hui absolument nécessaire. A cet égard, il est question d'apporter une aide notamment pour certaines opérations chirurgicales endoscopiques, en observant que le montant de 200 000 francs permettrait de lancer une dynamique en apportant les équipements et les techniques. M^{me} Trottet souligne en outre que le canton ne dépense pas le taux minimum de 0,7% de son budget annuel de fonctionnement en faveur de la solidarité internationale prévu par la loi depuis 2001⁶.

⁶ Cf Loi sur le financement de la solidarité internationale (LFSI) D 1 06 du 4 octobre 2001

Art. 1 Objectif La République et canton de Genève, en tant que cité internationale reconnue pour sa vocation de défense de la paix et de coopération internationale, s'engage à mener une politique active en faveur de la solidarité internationale.

Art. 2 Moyens Pour concrétiser l'objectif mentionné à l'article 1, la République et canton de Genève consacre au moins 0,7% de son budget annuel de fonctionnement à la solidarité internationale, particulièrement en soutenant des projets de coopération, d'aide au développement, de promotion de la paix et de défense des droits sociaux et de la personne.

M. Steiner signale quant à lui se rendre fréquemment à Cuba puisque son épouse est cubaine. La situation y est catastrophique, notamment dans les hôpitaux. Il évoque le cas d'une femme qui vient de mourir des suites d'une césarienne. 100 000 interventions chirurgicales ont été suspendues dont 14 000 concernant des enfants. C'est donc le moment d'intervenir. La situation avec l'embargo est devenue en effet très compliquée. Genève, de par sa tradition humanitaire, peut apporter l'aide modeste demandée par cette proposition de motion. M. Steiner rappelle enfin que Cuba a toujours apporté son aide aux pays étrangers, avec des médecins cubains envoyés dans le désert médical de Calabre par exemple.

Compléments d'information à la suite des questions de la CACRI

Aide et embargo

Un député S demande comment il sera possible à l'association d'apporter son aide au vu de l'embargo. M. Steiner souligne que malgré le problème d'approvisionnement général du pays avec des centaines de containers conservés dans des ports de transferts, des bateaux passent tout de même. Il observe que mediCuba-Suisse est une organisation experte en la matière, reconnue par la Suisse autant que par l'Amérique latine.

Rôle des résidents suisses à Cuba et celui de mediCuba-Suisse

Une députée Ve s'interroge sur le nombre de résidents suisses à Cuba et sur leurs retours éventuels. Elle évoque ensuite l'embargo financier qui pèse sur le pays et elle demande si cet aspect a été étudié. M^{me} Trottet n'a pas de chiffre en question et souligne que l'objectif est de livrer du matériel avec des ressources humaines plutôt qu'un transfert d'argent. M. Steiner relève quant à lui que Cuba a été placé sur la liste des pays soutenant le terrorisme puisque les négociations avec les Farcs se sont déroulées sur son sol. Il répète que l'aide qui sera apportée sera matérielle et non financière. mediCuba-Suisse a d'ailleurs toujours monté des projets de cette nature ; une aide financière n'a jamais été apportée au gouvernement cubain.

Un député UDC déclare ne pas avoir d'objection sur le contenu de la proposition de motion. Il évoque toutefois la deuxième invite⁷ dont la seconde partie le dérange puisque si un budget pour l'aide internationale a été réalisé, une priorisation a ainsi été faite ; il s'interroge donc sur l'égalité de traitement qu'il faut respecter entre les différentes situations de crise et sur les sources de

⁷ Soit : « à imputer cette contribution sur les crédits destinés à la solidarité internationale ou, à défaut, à présenter au Grand Conseil le dispositif financier approprié permettant son versement »

financement de l'association, ainsi que sur l'existence d'un contrôle sur les états financiers de l'association par le gouvernement cubain.

Le président de la CACRI rappelle que les signataires ne sont pas membres de mediCuba-Suisse. M^{me} Trottet répond pour sa part que mediCuba-Suisse a été soutenu par le canton et que le changement de législature a modifié les critères de subvention, raison pour laquelle mediCuba-Suisse s'est tourné vers le DFAE qui a apporté son aide jusqu'à présent. M. Steiner signale que M. Cassis a envisagé de ne pas poursuivre d'autres aides que celle d'un soutien pour l'approvisionnement en eau. La présente proposition vise donc à envoyer du matériel chirurgical, étant précisé que le gouvernement cubain n'a pas d'intérêt en la matière. M^{me} Trottet précise encore que plusieurs communes, des fondations et le DFAE soutiennent mediCuba-Suisse.

Ce même député UDC déclare ne pas pouvoir se prononcer puisqu'il ne saurait pas se positionner entre Cuba et Gaza. Il ajoute ne pas connaître les critères en matière de coopération internationale ; selon lui, il sera nécessaire tôt ou tard de faire un choix. M^{me} Trottet souligne qu'il n'y a de fait pas à choisir puisque le gâteau de la Solidarité internationale n'est pas dépensé à plus d'un tiers. Il est donc possible d'apporter une aide à Cuba et à Gaza. Elle remarque que la question concerne en définitive la raison pour laquelle le canton dépense si peu dans la solidarité internationale, alors que la loi le contraint à y consacrer une part plus importante de son budget.

Aide en matériel médical

Une députée S remarque que le montant de F 200 000 pour du matériel médical est très modeste. M^{me} Trottet souligne qu'il correspond à la somme que l'association a sollicitée, ce qui permettra de renforcer les équipements endoscopiques.

Soutiens institutionnels à mediCuba-Suisse et situation actuelle

Un député LJS remarque que mediCuba-Suisse est basé à Zürich avec des bureaux à Berne. La commune de Vandœuvres et la Ville de Genève soutiennent cette association, ce qui n'est pas le cas de la Ville de Zürich. Il aimerait dès lors en savoir plus sur les soutiens institutionnels de cette entité. M^{me} Trottet mentionne que la Ville de Zürich va justement soutenir un projet à Cuba. M. Steiner le confirme, ajoutant que Zürich participe à hauteur de F 97 000 pour apporter de l'énergie à la faculté de médecine à Cuba qui ne fonctionne plus. Il indique par ailleurs que mediCuba-Suisse a un bureau de contact à Genève et précise ne pas être membre de cette association qu'il connaît bien par ailleurs.

Un député UDC déclare que les comptes de mediCuba-Suisse ont été fermés par peur des représailles américaines ; les échanges sont donc en nature.

Il demande si des interventions pour lever ces blocages ont été tentées. M^{me} Trottet déclare que la Suisse est plutôt dans une position d'allégeance aux USA et qu'il est compliqué pour la Confédération d'apporter son aide à Cuba. Elle doute dès lors du succès d'une tentative à Berne.

Rôle du canton en la matière

Un député PLR, tout en se disant favorable à l'aide proposée, s'interroge sur les compétences de la CACRI en la matière pour se déterminer quant à celle-ci et se demande si ce ne devrait pas être une organisation externe comme la Fédération genevoise de coopération qui devrait intervenir. Il craint que d'autres demandes similaires ne soient déposées devant le parlement. Pour M^{me} Trottet, ce type de problématique peut relever des tâches du canton. Elle observe que la Ville de Genève a opéré ce choix. Cela étant, elle mentionne qu'il y a une véritable réflexion à mener en termes de coopération internationale au niveau du canton. M. Steiner rappelle que le canton est le siège de la Genève internationale et observe que la Ville de Genève se prononce régulièrement pour apporter des aides en cas de crise à l'étranger ou en Suisse. Affecter une partie de l'argent non utilisé de la coopération pour le système de santé cubain qui en a besoin ne lui semble pas un problème. Ce même député dit comprendre cette approche, tout en insistant sur le fait qu'au vu notamment des nombreuses régions en état de crise, c'est dans un cadre professionnel que ces aides doivent s'organiser et non dans le cadre du Grand Conseil. M. Steiner réitère le fait qu'il s'agit d'argent budgété et voté qui n'a pas été dépensé. Il rappelle qu'il est question d'une situation d'urgence et qu'il est possible d'accorder une aide sans péjorer qui que ce soit.

Un député S remarque qu'il est question d'un enjeu primordial articulé autour du domaine sanitaire. Il rappelle que le monde n'a jamais connu une telle instabilité sans gouvernance mondiale, notamment en raison du gouvernement Trump. L'aide humanitaire est parmi les premières victimes. Il est pour sa part stupéfait de voir le peu de médiatisation sur la situation à Cuba où des milliers de Suisses se rendent pour passer des vacances sur les plages, alors que des gens meurent dans le pays. Il en va du devoir du parlement de prendre ses responsabilités politiques. Il ajoute que la CACRI n'est pas submergée par les demandes d'aides, la commission n'ayant pas siégé depuis cinq mois ; il doute en conséquence que ce type de demande se multiplie.

Audition de M^{mes} Dominique Rossier, présidente, et de Catherine Schümperli Younossian, secrétaire générale, Fédération genevoise de coopération (FGC)

L'audition de M^{mes} Rossier et Schümperli Younossian du 22 septembre 2026 a non seulement concerné la proposition de motion 3247, mais aussi le PL 13831 modifiant la loi sur le financement de la solidarité internationale qui fera l'objet d'un autre rapport de la CACRI au terme des travaux sur ce PL, ceux-ci étant encore en cours au moment de la rédaction du présent rapport.

M^{me} Schümperli Younossian indique être membre du DFAE, ainsi que de la commission consultative de la Ville de Genève sur la coopération internationale. M^{me} Rossier quant à elle enseigne à l'IHEID et précise avoir travaillé en Afrique dans le cadre de la coopération suisse.

M^{me} Schümperli Younossian explique que l'aide publique au développement (APD) est un instrument de mesure de l'effort des collectivités publiques en matière de coopération internationale. Celle-ci est négociée au niveau international, dans le cadre du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Le CAD définit les critères comptabilisables au titre de l'APD. M^{me} Schümperli Younossian rappelle que l'objectif de l'aide publique est de soutenir les pays bénéficiaires et que cela s'exerce principalement par la coopération bilatérale ou multilatérale. A Genève, cette aide vise surtout à accompagner et soutenir les projets pour des populations en situation de vulnérabilité dans leur développement social et économique.

Les auditionnées se réfèrent au graphique sur les fluctuations de l'APD suisse sur une dizaine d'années (cf. *Annexe 1*, page 4) dans lequel les montants comptabilisés incluent les fonds de la DDC, majoritaires dans l'APD, ainsi que les fonds du SECO, dédiés à la coopération économique. Une autre part provient d'offices fédéraux, notamment l'Office fédéral de l'environnement, actif sur les mesures climatiques, ainsi que des cantons et des communes. Une dernière part correspond aux coûts d'accueil des requérants d'asile durant leur première année de séjour en Suisse. La comptabilisation de ces coûts dans l'APD a fait l'objet de négociations au sein du CAD, avant d'être reconnue comme pertinente au niveau international.

En 2025, 3,8 milliards de francs ont été consacrés à la coopération internationale par la Suisse. Ce montant correspond à 0,46% du produit national brut. Ce taux diminue à 0,37% si l'on retire la part liée au coût de l'asile. Les chiffres 2024 relatifs aux cantons et communes, disponibles sur le site présentant les statistiques de la DDC, montrent que Genève se démarque nettement en matière d'APD cantonale et communale, avec un montant annuel de 41 millions de francs (cf. *Annexe 1*, page 5). D'autres cantons et villes

contribuent aussi de manière significative, au-delà d'un million de francs par an, comme le canton de Zürich, pour 12 millions, ou encore Bâle-Ville, Vaud et Berne, pour 3 millions chacun, ainsi qu'Argovie, Bâle-Campagne et Lucerne, pour plus de 2 millions chacun.

La FGC publie tous les cinq ans une étude sur les montants dédiés à la coopération au développement par les communes et la Ville de Genève. Un QR code donne accès à une plateforme interactive présentant ces montants par collectivité, par type d'activité et par type de projet. Les chiffres actuellement disponibles datent de 2020. La publication portant sur les données 2025 est prévue le 13 octobre 2026⁸. Sur la base des chiffres 2020, il ressort que le canton de Genève, depuis l'adoption de la LFSI, a maintenu son taux d'engagement à 0,2%. Il n'a donc pas atteint le taux de 0,7% préconisé par la loi.

M^{me} Rossier revient sur le champ de la coopération internationale et indique que le RFSI couvre la coopération au développement, l'aide humanitaire, la prévention des conflits et la promotion de la paix et des droits humains, l'accès à la santé et à l'éducation ainsi que la protection de l'environnement et de la biodiversité.

Elle rappelle que la coopération internationale s'inscrit dans l'Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 objectifs de développement durable. Il s'agit d'un agenda important pour la FGC. Les objectifs soutenus par les collectivités genevoises visent à lutter contre la pauvreté et les inégalités ; diminuer la mortalité infantile et prolonger l'espérance de vie par des projets de santé ; promouvoir des projets d'agroécologie contre la faim et la malnutrition ; renforcer les programmes d'éducation et de formation professionnelle ; soutenir les projets de bonne gouvernance et de droits humains.

La question de l'impact préoccupe les acteurs de la coopération depuis ses débuts et des outils ont été développés pour mesurer les résultats. De nombreuses études sont menées par les acteurs de la coopération suisse, les universités et les ONG. M^{me} Rossier indique que la stratégie de coopération internationale de la Suisse 2021-2024 estime le taux de réussite des programmes soutenus à 80%. Celui-ci repose sur des critères précis, à savoir la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité. La FGC requiert elle-même des évaluations indépendantes dans le cadre de ses projets et programmes.

M^{me} Schümperli Younossian indique que le RFSI comporte deux champs. Concernant les aspects les plus liés à la Genève internationale, elle précise que

⁸ Cette publication n'est encore pas disponible au moment de la rédaction du présent rapport, et devrait l'être lors du vote par le Grand Conseil.

les droits humains sont financés à la fois par des projets de terrain et par un réseau important d'ONG actives autour du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Genève étant considérée comme la capitale des droits humains. La loi prévoit aussi une aide aux missions des pays les moins avancés (PMA) auprès des institutions internationales établies à Genève, pour un montant d'environ 1,4 million de francs par an, et autorise également l'utilisation de fonds pour la sensibilisation et l'information dans le domaine de la solidarité internationale.

La Genève internationale constitue un écosystème profitant au canton. Plusieurs études évaluent les retombées de la Genève internationale à 7 milliards de francs dépensés à Genève, notamment via les salaires des collaborateurs des organisations internationales. L'économie locale en profite également via les hôtels, les restaurants, les transports, l'aéroport, le commerce et les services financiers. En 2024, 10% des emplois genevois, sur un total de 363 000 emplois, dépendaient de la Genève internationale.

M^{me} Schümperli Younossian souligne le rayonnement international de Genève qui accueille 38 organisations internationales, dont le siège européen de l'ONU, auxquelles il faut y ajouter environ 500 ONG, dont le CICR. Plus de 186 Etats sont représentés à Genève. Plus de 4000 conférences et réunions internationales s'y tiennent chaque année, réunissant plus de 260 000 délégués et experts.

Elle relève enfin la dimension diplomatique. Genève est une capitale des droits humains et de l'aide humanitaire. Cet écosystème réunit de nombreux experts, formant un véritable centre d'expertise. En conclusion, la Genève internationale constitue un pilier économique, diplomatique et culturel pour le canton, avec un rayonnement suisse et international.

M^{me} Rossier conclut elle aussi en mentionnant une étude de l'EPFZ, datée de 2025, selon laquelle trois quarts de la population suisse ne souhaitent pas voir diminuer les fonds dédiés à la coopération internationale, ce qui témoigne du soutien de la population suisse.

La mise en œuvre de l'Agenda 2030 nécessiterait, selon une estimation de l'ONU, entre 4,5 et 6,3 billions de francs. La contribution de la Suisse prend en compte les fonds fédéraux, cantonaux, communaux et privés, ainsi que les dons de la population. Il est important de maintenir cette dynamique collective, afin de répondre aux besoins croissants en matière de lutte contre la pauvreté et les inégalités, ainsi que pour faire face aux crises humanitaires et environnementales.

Il faut donc agir en complémentarité, la coopération posant les bases permettant à la population de se renforcer. Celle-ci établit des bases

institutionnelles stables, utiles en particulier dans les phases de négociation et de dialogue. La coopération suisse joue donc un rôle important dans le dialogue international, notamment via la coopération internationale.

L'ensemble de l'exposé présenté jusqu'ici par les deux personnes auditionnées répond tant à la proposition de motion qu'au projet de loi mentionné. Le compte rendu de la suite de cette audition portera exclusivement sur les éléments relevant de la proposition de motion.

M^{me} Schümperli Younossian indique que la FGC ne travaille pas dans le domaine de l'aide humanitaire, mais exclusivement dans celui de la coopération au développement. Elle relève que les besoins à Cuba sont urgents, notamment dans le domaine de la santé, et que ce sont toujours les populations locales qui sont les premières victimes des enjeux géopolitiques et géostratégiques. Il est donc délicat pour la FGC de se prononcer, les montants versés au titre de l'aide humanitaire relevant de la direction des affaires internationales.

Compléments d'information à la suite des questions de la CACRI

Sélection et gouvernance des projets

Un député PLR aimerait savoir comment la FGC sélectionne ses projets et comprendre la gouvernance de ce processus, afin de saisir le rôle du Grand Conseil dans le choix d'un projet en particulier, un rôle qu'il estime ne pas être celui du parlement. M^{me} Schümperli Younossian précise que la FGC travaille uniquement dans le domaine de la coopération. La demande concernant Cuba relève de l'aide humanitaire. Concernant le rôle des bailleurs, elle indique que les collectivités publiques genevoises et la DDC apportent des fonds à la FGC pour financer des projets présentés par ses 60 associations membres.

La FGC est financée, au niveau des collectivités publiques, par le canton, avec lequel elle a signé un contrat de prestations de 4 ans, ainsi que par la Ville de Genève. Des commissions dédiées, propres à la Ville et au canton, analysent les projets dépassant 100 000 francs. Ces deux entités disposent chacune d'une commission chargée d'évaluer ces projets. M^{me} Schümperli Younossian siège elle-même à la commission de la Ville de Genève chargée de cette analyse.

Au niveau de la FGC elle-même, la question porte plutôt sur la manière dont le canton utilise ses fonds. La FGC dispose d'un secrétariat de 5,7 postes, et une commission d'experts dédiée évalue les projets pour les montants qui la concernent. M^{me} Rossier complète en mentionnant que plusieurs profils siègent dans ces commissions, soit, pour la FGC, des représentants des organisations membres, ainsi que des personnes engagées au sein de la fédération, disposant d'une expertise et élues en assemblée générale. Des

grilles d'analyse sont utilisées pour évaluer les projets ; c'est ensuite le conseil qui valide les décisions. A noter que ces grilles figurent dans le manuel de la FGC, disponible en ligne ; la section n°4 du manuel décrit l'ensemble des critères d'attribution des projets.

M^{me} Schümperli Younossian ajoute que, tant pour les secrétariats de la Ville et du canton que pour ceux de la FGC, le rôle ne se limite pas au financement. Des rapports techniques et une analyse ligne par ligne du budget sont également requis. En cas de dépassement de 10%, des explications sont demandées à l'association concernée. Un suivi important est ainsi assuré.

Revenus de la FGC, fonds d'urgence et contrôle

Un député UDC demande si la FGC dispose d'un fonds d'urgence en cas de catastrophe. Il s'interroge sur l'évolution des revenus de la FGC, et, en cas de croissance, sur la redistribution aux bénéficiaires. M^{me} Rossier précise que la FGC ne dispose pas de fonds d'urgence et que les organisations actives dans des pays connaissant des situations d'urgence travaillent avec le NEXUS. M^{me} Schümperli Younossian indique que certaines organisations membres sont éligibles auprès de la Chaîne du Bonheur, vers laquelle elles sont orientées en cas de situation d'urgence. Elle relève une caractéristique propre à la FGC : une fois membre, une association ne peut plus démarcher d'autres bailleurs à Genève.

Concernant l'évolution des revenus, M^{me} Schümperli Younossian mentionne qu'entre 2021 et 2024, les fonds de la FGC ont fortement évolué. En 2021, le budget s'élevait à 11 millions de francs, contre 15 millions fin 2024. Les associations membres se sont renforcées et ont développé leur portefeuille de projets. Pour la période 2025-2028, les fonds se stabilisent. Il faut souligner que les associations membres connaissent une croissance qu'il a fallu freiner. La FGC est préoccupée par cette situation et a pris des mesures assez strictes pour la contenir : introduction d'un plafond théorique maximal par association (quota), réduction du montant maximal par projet de 200 000 à 170 000 francs et exigence de parts de cofinancement plus importantes. Les perspectives annoncent une diminution de 23% des fonds dédiés à la coopération au développement et une hausse de 61% pour l'aide humanitaire. La FGC devrait perdre 23% de son enveloppe, soit environ un million de francs sur le budget prévu pour 2029-2032. La FGC travaille donc avec ses associations membres pour les accompagner et redimensionner leur portefeuille. Le constat est que la FGC se dirige vers une situation très préoccupante.

À la suite d'une question posée par une députée MCG portant sur l'utilisation des fonds, notamment face au risque de corruption, et sur les

contrôles mis en place, M^{me} Rossier indique que la coopération a mis en place des outils rigoureux de contrôle. En cas de détournement constaté, le projet est immédiatement arrêté et un remboursement est exigé. La coopération suisse fonctionne selon les mêmes principes et est reconnue pour sa rigueur.

Audition du Dr Martin Herrmann, co-président et responsable des projets de chirurgie, et de M^{me} Luisa Sanchez, coordinatrice de mediCuba-Suisse

Lors de son audition du 29 septembre 2026, M^{me} Sanchez précise que le projet dont il est question se nomme « Renforcer la chirurgie à Cuba ». L'association⁹ qu'elle représente, forte de 1250 membres et de 4500 personnes appartenant au réseau, a été créée en 1992 par des médecins suisses et œuvre pour renforcer les capacités de santé cubaines. La plupart de ses membres sont des médecins, et les actions se fondent sur leur expertise. 9 projets sont soutenus actuellement selon 4 axes de travail : maladie chronique, gériatrie, pédiatrie et maladies infectieuses. La formation continue du personnel cubain est également l'une des missions que l'association s'est fixées.

La DDC soutient mediCuba-Suisse depuis des années. Cette structure vit également de ses cotisations, de dons libres, de dons affectés par des fondations ou des entreprises, ainsi que par des communes et des cantons.

M. Herrmann ajoute que la chirurgie mini-invasive permettant d'améliorer la récupération des patients est le projet que l'association poursuit actuellement, notamment en raison du coût des interventions qui est réduit. Cette technique s'applique en neurochirurgie à travers le nez ou les yeux et permet parfois une absence d'hospitalisation. Le protocole ERAS est également développé ; il permet d'optimiser la prise en charge péri-opératoire et diminue le séjour hospitalier. La microchirurgie permet de réparer des tissus après des opérations. M. Herrmann rappelle que la prévalence du virus HPV à Cuba implique de nombreux cas de cancer pour lesquels la microchirurgie est pertinente ; cette technique nécessite des entraînements sur des animaux et des cadavres. Ces projets s'inscrivent dans la même dynamique visant à améliorer les résultats opératoires, mais aussi les comptes (avec 30% d'économies) ainsi que le suivi du patient. Ils se développent dans deux hôpitaux de la capitale, notamment l'Hospital Hermanos Ameijeiras qui abrite le service de neurochirurgie du pays. Le programme ERAS s'est enraciné dans cette institution. Le second hôpital, l'INQR (Instituto Nacional de Oncologia y Radiobiologia), est dédié au cancer et c'est en son sein que se développe la microchirurgie.

⁹ Cf. L'association | mediCuba-Suisse

Compléments d'information à la suite des questions de la CACRI

Précisions sur le projet et problèmes rencontrés à la suite du blocus

En réponse à la question d'une députée Ve, M. Herrmann précise que l'essentiel du projet porte sur l'acquisition d'équipements. Il ajoute que l'association rencontre des difficultés depuis 1992, que ce soit au niveau des transferts de banque ou autre. Il a fallu passer par un compte personnel pour rembourser l'abonnement Microsoft puisqu'UBS refuse tout transfert de fonds lorsque le mot Cuba apparaît. Cela étant, il déclare que l'association jongle avec ces difficultés depuis 1992. Il mentionne que l'association peut acquérir le matériel en Allemagne.

À la suite d'une question d'un député UDC portant sur les médicaments, M. Herrmann rappelle qu'ils représentent toujours un gros problème à Cuba. L'industrie cubaine fabriquait 80% des médicaments consommés sur place ; cette production s'est réduite à 20% en raison des matières premières qui ne parviennent pas à l'île. Cela étant, la disponibilité des médicaments pour les personnes privées est meilleure depuis trois mois, mais M. Herrmann souligne que les prix sont évidemment très différents par rapport à l'époque où ces médicaments étaient gratuits. Les patients doivent désormais amener les médicaments nécessaires à leur traitement.

Une députée S observe dès lors que les pharmacies privées interviennent à présent et se demande si, en fin de compte, seules les personnes ayant des moyens financiers peuvent obtenir des médicaments. M. Herrmann répond qu'il y a effectivement des personnes qui sont pratiquement exclues de cet accès, mais rappelle que la société cubaine est très solidaire ; ainsi, en pratique, ce sont des membres de la famille ou des amis qui prennent en charge les dépenses des personnes qui sont privées de cet accès.

Le même député UDC s'interroge sur la poursuite ou non du blocage du compte PostFinance de l'association. M. Herrmann mentionne que l'association bénéficie d'une exemption au blocus et a la possibilité de transférer des fonds directement à Cuba, tout en soulignant que le système Swift ne peut pas être utilisé.

Un député PLR observe qu'il y a 1200 détenus politiques à Cuba et que près de 3000 actions de répression ont eu lieu en une année ; il se demande ce qu'il en est de l'accès aux soins de ces détenus et du rôle du CICR. M. Herrmann répond que le premier hôpital qu'il a évoqué est l'hôpital de référence pour les deux tiers des prisons de Cuba. Il déclare avoir donc pu observer la prise en charge médicale des détenus qui sont amenés au sein de l'hôpital et il remarque que l'accès aux soins et à la prévention est équivalent

à celui dont bénéficie le reste de la population. Il souligne que l'association soutient un système de santé et non le gouvernement et qu'elle se veut apolitique. Intervenir pour le CICR ne fait partie des compétences de l'association ni de celles de l'ambassadeur suisse à La Havane. M^{me} Sanchez mentionne que le système de santé cubain est voué à la prévention et non au capitalisme et couvre ainsi l'ensemble de la population du pays.

Affectation du montant de 200 000 francs

À la suite d'une question d'une députée S sur l'affectation du montant de 200 000 francs, M. Herrmann précise qu'il faut compter 160 000 francs pour l'acquisition du matériel, le reste devant être dédié à du matériel à usage unique et à de la formation. L'association a recherché des entreprises qui fournissent dans le tiers-monde et la société retenue fournit du matériel à un coût bien moindre. Le matériel est garanti pendant dix ans. Cela étant, M. Herrmann rappelle que Cuba est réputé pour son aptitude à la récupération et à la réparation. Le premier hôpital dans lequel il a introduit la mini-chirurgie fonctionne ainsi toujours avec le même matériel qu'il y a 27 ans.

Une députée MCG demande comment faire pour avoir ce matériel très coûteux. M. Herrmann confirme que c'est un gros investissement. Le matériel que l'on appelle à usage unique, est réutilisé avec des gages de sécurité.

Audition de M^{me} Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, et de M^{me} Anne de Riedmatten, directrice adjointe à la direction des affaires internationales (DAI), département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF)

Lors de cette même séance du 29 septembre 2026, M^{mes} Fontanet et de Riedmatten sont également entendues sur le PL 13831 modifiant la loi sur le financement de la solidarité internationale, à l'instar de la FGC. Seuls sont rapportés les éléments portant sur la présente proposition de motion.

M^{me} Fontanet déclare que le Conseil d'Etat soutient ce texte. Le gouvernement partage les inquiétudes concernant le système de santé cubain. Elle relève que ses équipes étaient déjà en train d'étudier une demande de F 100 000 faite par cette même association dont le secrétariat est basé à Genève et qui présente une comptabilité conforme. Elle observe que cette association est reconnue pour son professionnalisme et son ancrage opérationnel, et qu'elle est déjà partenaire de ses services.

Compléments d'information à la suite des questions de la CACRI

Un député LJS remarque que cette demande s'inscrit donc dans la politique du canton. Cela étant, la première porte d'entrée des associations est, selon lui,

celle du service et non celle du parlement. M^{me} Fontanet tient à remercier le parlement d'avoir renvoyé cette motion en commission.

Un député PLR rappelle que la FGC a également été entendue, et demande comment le Conseil d'Etat apprécie une démarche de cette nature au vu des besoins qui sont immenses partout. M^{me} Fontanet souligne que ses services reçoivent de nombreuses demandes directes, raison pour laquelle une commission consultative a été mise en place, laquelle a été saluée par la Cour des comptes. Elle remarque que ses services travaillaient déjà sur le dossier présenté par cette association qui jouit d'une bonne notoriété. Elle observe qu'une autre démarche similaire à celle-ci serait traitée exactement de la même manière. Elle précise que les critères de la commission sont très clairs et dénués d'arbitraire.

M^{me} de Riedmatten confirme à une députée S que le département a déjà reçu une demande de 100 000 francs, soit un montant inférieur à celui de la motion.

Délibération

Lors de la séance du 29 septembre 2026, sans autre commentaire quant au fond, la commission des affaires communales, régionales et internationales passe au vote de la proposition de motion.

La motion 3247 est acceptée à l'unanimité.

Oui : 15 (3 S, 2 Ve, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC et 1 LJS)

Non : -

Abstention : -

En conclusion, la commission vous invite à accepter cette motion.

Audition de la CACRI

Mardi 22 septembre 2026

PL 13831 et M3247

Audition de la Fédération genevoise de
coopération

Fédération genevoise de coopération
22A rue Rothschild, 1202 Genève
Tél. 022 908 02 80 – www.fgc.ch

Dominique Rossier, présidente FGC

Catherine Schümperli Younossian, secrétaire générale FGC

PLAN DE L'EXPOSE

- Qu'est-ce que l'APD, comment est-elle calculée (au niveau suisse et à Genève?)
- Loi sur le financement de la solidarité internationale (LFSI)
 - Impact des projets soutenus sur le terrain
 - Rôle de la Genève internationale et soutien des collectivités publiques
- Conclusion et positionnement FGC par rapport PL 13831 et M 3247

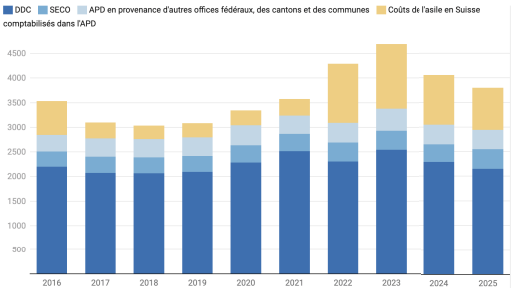
Aide publique au développement (APD) de la Suisse

L'aide publique au développement de la Suisse comprend toutes les contributions versées par:

- la Confédération,
- les cantons et les communes.

Son but: soutenir les pays bénéficiaires et/ou les population en situation de vulnérabilité dans leur développement social et économique.

Elle est déterminée conformément aux directives internationales du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).



Montants en mio CHF

Source: DDC Service Statistiques du financement du développement (état au 09.04.2026)
<https://www.deza.eda.admin.ch/fr/aide-publique-au-developpement-de-la-suisse> - Créé avec Datawrapper



Aide publique au développement (APD)
Cantons et communes
2024



T07-16.01.26-fr

Aide publique au développement des cantons et communes 2010 - 2024 (en milliers C)

	2024	
	Canton	Communes
Argovie	2 090	58
Appenzell Rh.-Ext.	115	-
Appenzell Rh.-Int.	10	-
Bâle-Campagne	1 323	147
Bâle-Ville	3 168	668
Berne	2 907	602
Fribourg	493	81
Genève	25 328	16 054
Glaris	118	-
Grisons	150	21
Jura	237	6
Lucerne	190	1 104
Neuchâtel	288	118
Nidwald	22	-
Obwald	50	-
Schaffhouse	150	10
Schwyz	14	4
Soleure	85	15
Saint-Gall	455	205
Thurgovie	165	81
Tessin	250	112
Uri	53	-
Valais	480	-
Vaud	2 404	1 133
Zoug	100	408
Zürich	2 000	10 493
Total	42 640	31 319

Etat au 16.01.2026
Source: DDC Service spécialisé Statistiques du financement du développement

Solidarité internationale - collectivité publiques genevoises

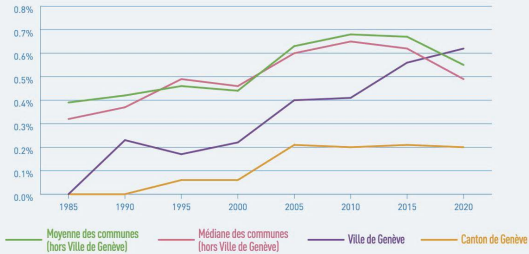


E-book à consulter sur le site
de la FGC: www.fgc.ch

9ème édition
Solidarité Genève Sud
Statistiques 2025

Parution le 13 octobre 2026

Évolution du pourcentage des charges de fonctionnement alloué à la solidarité internationale



La coopération internationale soutenue par la LFSI

Champ d'application du règlement de la Loi sur le financement de la solidarité internationale (RFSI), art. 3

- a) Coopération au développement
- b) Aide humanitaire, prévention des conflits et promotion de la paix
- c) Promotion des droits humains
- d) Accès à la santé et à l'éducation
- e) Protection de l'environnement et biodiversité
- f) Action ou manifestations internationales sur le territoire genevois
- g) Aide aux missions des PMA auprès des institutions internationales établies à Genève
- h) Sensibilisation et information sur les domaines de la SI

Pourquoi soutenir la coopération au développement ?

La coopération internationale s'inscrit dans l'Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 objectifs de développement durable.

Objectifs de la coopération internationale soutenues par les collectivités genevoises

- Lutter contre la pauvreté et les inégalités
- Diminuer la mortalité infantile et prolonger l'espérance de vie (projets de santé)
- Promouvoir des projets d'agroécologie pour lutter contre la faim et la malnutrition
- Renforcer les programmes d'éducation et de formation professionnelle
- Soutenir les projets de bonne gouvernance et de droits humains.



FÉDÉRATION GÉNEVOISE DE COOPÉRATION

Impact des projets et efficacité de l'aide

Depuis le début de la coopération au développement les acteurs se sont souciés de l'impact et de l'efficacité des actions menées sur le terrain.

- Objet d'études et d'évaluation régulières et approfondies.
- Nombreuses études sont conduites par les acteurs de la coopération suisse, les universités et les ONG.
- Stratégie suisse de CI 2021-2024 – Taux de réussite estimé à 80% des programmes soutenus par la Suisse
- Projets soutenus par la FGC – Evaluations indépendantes requises en cas de financement d'extension d'un projet



FÉDÉRATION GÉNEVOISE DE COOPÉRATION

Genève internationale et LFSI

Champ d'application du règlement de la Loi sur le financement de la solidarité internationale (RFSI), art. 3

- a) Coopération au développement
- b) Aide humanitaire, prévention des conflits et promotion de la paix
- c) Promotion des droits humains**
- d) Accès à la santé et à l'éducation
- e) Protection de l'environnement et biodiversité
- f) Action ou manifestations internationales sur le territoire genevois**
- g) Aide aux missions des PMA auprès des institutions internationales établies à Genève**
- h) Sensibilisation et information sur les domaines de la SI**



FÉDÉRATION GENEVOISE DE COOPÉRATION

La Genève internationale Un écosystème au profit du Canton

Poids économique

Emplois

Rayonnement international

Diplomatie et paix

Recherche et expertise

Attractivité

- La Genève internationale constitue un pilier économique, diplomatique et culturel du canton.
- Son importance dépasse largement les frontières genevoises : elle participe à l'image et au rôle de la Suisse sur la scène internationale.



FÉDÉRATION GENEVOISE DE COOPÉRATION

Conclusion

Plus de la moitié de la population suisse ne souhaite pas voir une diminution des fonds dédiés à la CI

Estimation de l'ONU, mise en œuvre Agenda 2030 : 4,5 à 6,3 billions de francs

La contribution de la Suisse prend en compte les fonds fédéraux, cantonaux, communaux, privés et des dons de la population.

Effort collectif à long terme – maintenir une dynamique positive pour répondre aux besoins croissants en matière de lutte contre la pauvreté, les inégalités et les crises humanitaires et environnementales.

Investissement pour la stabilité, la sécurité et la paix dans monde



FÉDÉRATION GÉNEVOISE DE COOPÉRATION

Recommandation FGC – M 3245

Recommandation FGC – PL 13831



FÉDÉRATION GÉNEVOISE DE COOPÉRATION